

Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 1er juillet 2020 - 18H30

NOM & PRENOM <i>(par ordre alphabétique)</i>	PRESENCE
BRULE Didier	oui
BAILLY Frédéric	oui
BARBECOT Maïté	oui
COURET Mickaël	oui
DE SAINT-CHAMAS Agnès	oui
FOURNIER Florence	oui
GENDRONNEAU Arlette	oui
JARTON-COUDOUR Élise	Absente, pouvoir donné à M TALEB
LAMBLLOT Maryline	oui
PAILLOUX Christian	oui
POULY Pierre	oui
RAYNARD Rodolphe	oui
SABY Patricia	oui
TALEB Franck	oui
YEPES Sébastien	oui
Nombre de présents : 14 Nombre d'absents ayant donné un pouvoir : 1 Nombre d'absents n'ayant pas donné un pouvoir : 0	

Secrétaire de séance : Didier BRULÉ

Émargement de la feuille de présence – vérification du quorum

Le quorum étant atteint (14 présents sur 15 élus), le conseil peut valablement se réunir.

Ordre du jour :

A huis-clos :

DIA (*Déclaration d'intention d'aliéner*)

En public

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020

2020-07-A Délibération relative aux délégations du Maire attribuées par le Conseil Municipal

2020-07-B Indemnités Maire & Adjoints

2020-07-C Désignation des délégués et suppléants aux différents syndicats

2020-07-D Élection des membres du CCAS

2020-07-E Formation des commissions communales

2020-07-F Participation financière pour les travaux d'éclairage public (chemin de pierre froide)

2020-07-G Délibération relative au remboursement des masques achetés par Mond'Arverne Communauté pour la commune de St Saturnin

2020-07-H Redevance Orange – Utilisation du domaine public routier 2020

2020-07-I Redevance GRDF – Utilisation du domaine public routier 2020

2020-07-J Vote des taux d'imposition 2020

2020-07-K Formation des élus – Gestion et financement

2020-07-L Délibération relative à l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'électricité mis en place par le SIEG

2020-07-M Demande de subvention façades

2020-07-N Demande de subvention façades

2020-07-O Demande de subvention façades

2020-07-P Demande de subvention façades

RAPPEL DES CONSIGNES SANITAIRES

En raison des consignes préfectorales liées au COVID-19, le conseil s'est tenu en respectant les distanciations sanitaires, imposant un public limité par le nombre de places possibles à savoir 20 places.

Délibérations :

1) **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal qui s'est tenu le 23 mai 2020, portant sur l'élection du Maire et de ses Adjoints.**

Discussions : Un élu rappelle que lors du conseil municipal du 23 mai il avait fait 2 interventions qui ne figurent pas dans le compte-rendu :

- Introduction du conseil municipal,
- Question concernant la date d'installation de la communauté de communes Mond'Arverne.

Le Conseil d'État, considère que, « sous réserve de la mention des motifs pour lesquels des conseillers municipaux n'auraient pas donné leur signature », conformément aux dispositions de l'article L.2121-23 du CGCT, « les conseils municipaux sont maîtres de la rédaction de leurs procès-verbaux ».

Émargement de la feuille d'approbation du CM en date du 23 mai 2020

Christian PAILLOUX, Maïté BARBECOT & Rodolphe RAYNARD n'ont pas souhaité approuver le procès-verbal valant compte-rendu du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020.

1) **A huis-clos : DIA (Déclaration d'intention d'aliéner)**

Monsieur le Maire présente les parcelles soumises à DIA. Un extrait de cadastre montrant les trois parcelles concernées est distribué aux membres du conseil municipal.

(A noter que l'extrait de cadastre n'a pas encore été mis à jour numériquement pour les parcelles ZS242 – ZS243 actuellement référencées en une seule parcelle ZS146).

Discussions : parcelles **ZS242- ZS243** route de Champeix. Mme BARBECOT quitte le conseil, étant concernée par cette DIA.

M le Maire propose de ne pas préempter.

Vote à main levée : pour 14 contre 0 s'abstiennent 0

Mme BARBECOT revient en séance.

parcelle **ZS125 route de Champeix**

M le Maire propose de ne pas préempter.

Vote à main levée : pour 15 contre 0 s'abstiennent 0

parcelle **ZL82 Chadrat**

M le Maire propose de ne pas préempter.

Vote à main levée : pour 15 contre 0 s'abstiennent 0

3) **2020-07-A Délibération relative aux délégations du Maire attribuées par le Conseil Municipal – Art L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Document de référence : Art L2122-22 du CGCT fiche n°3 jointe en annexe.

Discussions :

Référence	Pour	Contre	Abstention	Remarque
Point 1	15	0	0	
Point 2	15	0	0	Montant fixé à 2.000 €
Point 3	15	0	0	Montant fixé à 1.000 €
Point 4	15	0	0	
Points 5 10 15 18 21 22 29	15	0	0	

Points 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 19, 20, 23, 24, 25, 26, 27 et 28	15	0	0	
---	----	---	---	--

L'ensemble des points énumérés ci-dessus portant sur les délégations attribuées au Maire par le Conseil Municipal sont approuvés à l'unanimité.

4) 2020-07-B Indemnités du Maire et des Adjointes

Monsieur le Maire précise aux membres que le montant maximal des indemnités de fonction des élus évolue en raison de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique actuellement à 1027 (correspondant à un montant mensuel de 3.889,40 €) et de la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique.

Le Maire précise également qu'il souhaite appliquer un pourcentage identique au maire et aux adjoints, soit 60% du montant total autorisé et donne lecture de l'art L2123-23 du CGCT visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux de leur mandat.

Les maires des communes ou les présidents de délégations spéciales perçoivent une indemnité de fonction fixée en appliquant au terme de référence mentionné à l'art L2123-23 du CGCT et l'art L2123-24 du CGCT pour celle des adjoints, les barèmes suivants :

Maire	Adjoint
Maire d'une commune de 1000 à 3 499 habitants : 51.6 % de l'Indice Brut Terminal de la Fonction Publique	Adjoint d'une commune de 1000 à 3 499 habitants : 19.8 % de l'Indice Brut Terminal de la Fonction Publique
Soit 2 006.93 € brut mensuel	Soit 770.10 € brut mensuel

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les pourcentages suivants :

- Le montant des indemnités du Maire à 30,96% de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 60% de l'indemnité maximale (2.006,93 €)..
- Le montant des indemnités des adjoints à 10,88% de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 60% de l'indemnité maximale (770,10 €).

Discussions : Rappel des taux de l'équipe précédente (l'indice brut terminal de la fonction publique) :

Mandature	Maire	Adjointes
Précédente	26,46%	7,51%
Actuelle	30,96%	10,88%

Vote à main levée : pour 15 contre 0 s'abstiennent 0

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les nouveaux pourcentages.

Pour information, l'indemnité du maire est acquise en son entier par principe. Si le maire souhaite diminuer cette indemnité qui lui est due, il doit demander au Conseil Municipal d'entériner sa demande par un vote.

5) 2020-07-C Désignation des délégués et suppléants aux différents syndicats

Titulaires	Suppléants
Syndicat de gestion du collège J Rostand des Martres de Veyre (2+2)	
Arlette GENDRONNEAU <i>11 pour, 0 contre, 4 abstentions</i>	Mickaël COURET <i>11 pour, 0 contre, 4 abstentions</i>
Florence FOURNIER <i>12 pour, 0 contre, 3 abstentions</i>	Frédéric BAILLY <i>11 pour, 0 contre, 4 abstentions</i>
SIVOM de St Amant, Tallende, St Saturnin (4+4)	
Nommés avant le Conseil Municipal de ce jour Pierre POULY Arlette GENDRONNEAU Sébastien YEPES	<i>4 pour, 0 contre, 11 abstentions</i> Franck TALEB Frédéric BAILLY

Didier BRULÉ	Maryline LAMBLLOT Patricia SABY
Syndicat mixte de l'eau (2+2)	
Didier BRULÉ Sébastien YEPES <i>11 pour, 0 contre, 4 abstentions</i>	Arlette GENDRONNEAU Frédéric BAILLY <i>10 pour, 0 contre, 5 abstentions</i>
SMVVA Syndicat mixte des vallées de la Veyre et de l'Auzon (2+2)	
Didier BRULÉ Sébastien YEPES <i>10 pour, 0 contre, 5 abstentions</i>	Christian PAILLOUX Pierre POULY <i>11 pour, 0 contre, 4 abstentions</i>
EPF SMAF Établissement public foncier (1+1)	
Didier BRULÉ <i>11 pour, 0 contre, 4 abstentions</i>	Arlette GENDRONNEAU <i>11 pour, 0 contre, 4 abstentions</i>
SIEG – Syndicat intercommunal de l'électricité et de gaz (1+1)	
Didier BRULÉ <i>11 pour, 0 contre, 4 abstentions</i>	Arlette GENDRONNEAU <i>11 pour, 0 contre, 4 abstentions</i>
SICTOM des Couzes (2+2)	
Pierre POULY Sébastien YEPES <i>11 pour, 0 contre, 4 abstentions</i>	Franck TALEB Maryline LAMBLLOT <i>9 pour, 0 contre, 6 abstentions</i>
SDIS (1+1)	
Maïté BARBECOT <i>15 pour, 0 contre, 0 abstention</i>	Maryline LAMBLLOT <i>11 pour, 0 contre, 4 abstentions</i>
Parc des volcans (1+1)	
Pierre POULY <i>11 pour, 0 contre, 4 abstentions</i>	Frédéric BAILLY <i>9 pour, 0 contre, 6 abstentions</i>
Office régional action culturelle de liaison & d'échange (1+1)	
Élise JARTON-COUDOUR <i>12 pour, 0 contre, 3 abstentions</i>	Patricia SABY <i>11 pour, 0 contre, 4 abstentions</i>
Mission locale (1+1)	
Élise JARTON-COUDOUR <i>12 pour, 0 contre, 3 abstentions</i>	Maryline LAMBLLOT <i>11 pour, 0 contre, 4 abstentions</i>
Terres romanes d'Auvergne (1+1)	
Didier BRULÉ <i>11 pour, 0 contre, 4 abstentions</i>	Frédéric BAILLY <i>11 pour, 0 contre, 4 abstentions</i>
Association informatisation des communes région d'Issoire (1+1)	
Sébastien YEPES <i>11 pour, 0 contre, 4 abstentions</i>	Franck TALEB <i>12 pour, 0 contre, 3 abstentions</i>

6) **2020-07-D Élection des membres du CCAS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu, suite au renouvellement du Conseil Municipal de désigner les nouveaux membres du CCAS.

M le Maire, est Président d'office, et indique que le Conseil d'Administration est composé de quatre membres élus de la commune et quatre membres nommés pour leurs compétences et choisis parmi ceux participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social sur la commune.

Les membres du Conseil Municipal se proposant pour le CCAS sont :

Élise JARTON-COUDOUR Maryline LAMBLLOT
Arlette GENDRONNEAU Christian PAILLOUX

Vote à main levée : 15 pour 0 contre 0 s'abstiennent

Élise JARTON-COUDOUR, Maryline LAMBLLOT, Arlette GENDRONNEAU, Christian PAILLOUX élus au CCAS.

7) **2020-07-E Formation des commissions communales**

M YEPES présente le fonctionnement des commissions ; cinq élus de la représentation municipale se réuniront chaque trimestre afin de travailler sur les thèmes des dites commissions. Parallèlement, ces mêmes commissions seront ouvertes aux habitants qui auront la faculté de s'inscrire. L'ensemble de ces commissions se réuniront avec les habitants inscrits au moins deux fois par an.

Le fonctionnement tel que présenté est soumis au vote :

Vote à main levée : 15 pour 0 contre 0 s'abstiennent

Les commissions fonctionnent avec cinq élus dont un appartenant au groupe d'opposition.

Sont candidats pour les commissions suivantes :

Titulaires	Suppléants
Commission 1 : Développement économique et touristique - Sécurité	
Sébastien YEPES Pierre POULY Florence FOURNIER Frédéric BAILLY Christian PAILLOUX <i>15 pour, 0 contre, 0 abstention</i>	Pas de suppléant
Commission 2 : Finances – Budget scolaire & social	
Franck TALEB Arlette GENDRONNEAU Mickaël COURET Elise JARTON-COUDOUR Maïté BARBECOT <i>15 pour, 0 contre, 0 abstention</i>	Pas de suppléant
Commission 3 : Intercommunalité – communication & animations	
Sébastien YEPES Florence FOURNIER Franck TALEB Arlette GENDRONNEAU Christian PAILLOUX <i>15 pour, 0 contre, 0 abstention</i>	Pas de suppléant
Commission 4 : Travaux – Environnement & Patrimoine	
Didier BRULÉ Pierre POULY Arlette GENDRONNEAU Frédéric BAILLY Rodolphe RAYNARD <i>15 pour, 0 contre, 0 abstention</i>	Pas de suppléant
Commission 5 : Associations sport & jeunesse	
Pierre POULY Frédéric BAILLY Patricia SABY Maryline LAMBLLOT Maïté BARBECOT <i>15 pour, 0 contre, 0 abstention</i>	Pas de suppléant
Commission 6 : Elections	
Franck TALEB Pierre POULY Arlette GENDRONNEAU Didier BRULÉ Christian PAILLOUX <i>15 pour, 0 contre, 0 abstention</i>	Pas de suppléant

Rappel est fait à tous que chaque commission doit se réunir dans les huit jours à compter de la publication de ce procès-verbal et que tous les membres soient désignés.

8) **2020-07-F Participation financière pour les travaux d'éclairage public (chemin de pierre froide)**

L'estimation des dépenses à la date du projet s'élève à 18.000€00 HT Le SIEG prend en charge la réalisation des travaux en les finançant à hauteur de 50% HT et demande à la commune une participation de 50% HT

savoir 9001€92 HT dont 1€92 d'éco-taxe TTC.

Ce fond de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant du décompte définitif.

Est précisé que le montant de la TVA sera récupéré par le SIEG par le biais du fond de compensation pour la TVA.

Discussions : sans

Vote à main levée : 15 pour 0 contre 0 s'abstiennent

La délibération 2020-07-F est adoptée à l'unanimité.

9) **2020-07-G Délibération relative au remboursement des masques achetés par Mond'Arverne Communauté pour la commune de St Saturnin**

M le Maire rappelle au Conseil que suite à l'épidémie de Covid-19, Mond'Arverne Communauté a commandé et payé des masques au nom de ses communes adhérentes. Pour la commune cela représente 1.500 masques soit 1424,25 €. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le versement de la dite somme à Mond'Arverne Communauté en remboursement de cet achat.

Discussions : Le Conseil Municipal propose d'offrir les 60 masques taille enfants offerts par la Région à l'école via le SIVOS

60 masques destinés aux personnes fragiles seront également distribués via le CCAS, en porte à porte et lors d'une distribution en mairie.

Vote à main levée : 15 pour 0 contre 0 s'abstiennent

La délibération 2020-07-G est adoptée à l'unanimité.

10) **2020-07-H Redevance Orange – Utilisation du domaine public routier 2020**

Discussions : Le montant de cette redevance est de 840,92 € due à la commune.

Vote à main levée : 15 pour 0 contre 0 s'abstiennent

La délibération 2020-07-H est adoptée à l'unanimité.

11) **2020-07-I Redevance GRDF – Utilisation du domaine public routier 2020**

Discussions : Le montant de cette redevance est de 511 € due à la commune.

Vote à main levée : 15 pour 0 contre 0 s'abstiennent

La délibération 2020-07-I est adoptée à l'unanimité.

12) **2020-07-J Vote des taux d'imposition 2020**

Discussions : M le Maire propose de maintenir en 2020 les taux proposés en 2019 sans augmentation, à savoir :

11,67% pour la taxe d'habitation

19,66% pour la taxe du foncier bâti

116,98% pour la taxe du foncier non bâti.

Vote à main levée : 15 pour 0 contre 0 s'abstiennent

La délibération 2020-07-J est adoptée à l'unanimité.

13) **2020-07-K Formation des élus – Gestion et financement**

Discussions : A titre indicatif, au budget primitif 2020, le crédit prévu est au minimum de 1036,13 € soit 2% du montant des indemnités maximales qui peuvent être allouées au maire et aux adjoints.

M le Maire propose de porter le crédit prévisionnel à 1.500 €.

Vote à main levée : 15 pour 0 contre 0 s'abstiennent

La délibération 2020-07-K est adoptée à l'unanimité.

14) **2020-07-L Délibération relative à l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'électricité mis en place par le SIEG**

Discussions : M le Maire rappelle que le tarif réglementé prend fin très prochainement avec une période transitoire jusqu'à fin 2021 ; proposition est faite de rejoindre le SIEG afin d'étudier les offres qui pourront le mieux correspondre à un choix approprié d'électricité la plus « verte » possible.

Christian PAILLOUX regrette que le SIEG soit le seul groupement d'achat possible.

Vote à main levée : 15 pour 0 contre 0 s'abstiennent

La délibération 2020-07-L est adoptée à l'unanimité.

15) **2020-07-M Demande de subvention façades**

Discussions : sans

Vote à main levée : 15 pour 0 contre 0 s'abstiennent

La délibération 2020-07-M est adoptée à l'unanimité.

16) **2020-07-N Demande de subvention façades**

Discussions : sans

Vote à main levée : 15 pour 0 contre 0 s'abstiennent

La délibération 2020-07-M est adoptée à l'unanimité.

17) **2020-07-O Demande de subvention façades**

Discussions : Chantier commencé avant accord de la subvention et sans apport esthétique cf. AVAP.

Vote à main levée : 9 pour 2 contre 4 s'abstiennent

La délibération 2020-07-O est adoptée.

18) **2020-07-P Demande de subvention façades**

Discussions : sans concours de la région

Vote à main levée : 15 pour 0 contre 0 s'abstiennent

La délibération 2020-07-P est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses : M le Maire informe qu'une formation à un outil de travail collaboratif (Zimbra) a été dispensée au personnel de la mairie et sera proposée à tous les élus (environ 1H00).

A noter dans vos agendas : prochain Conseil Municipal le mercredi 22 juillet 2020.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés le Conseil Municipal est levé à 20H30.

Le Maire :
Franck TALEB

Le secrétaire de séance :
Didier BRULÉ